

**ALERTE sur les déchets contenant des piles et batteries au LITHIUM :
Un danger réel, un tri indispensable !**

Les piles et batteries au lithium **usagées**, que l'on trouve dans de nombreux appareils du quotidien (télécommandes, téléphones, détecteurs de fumée, systèmes d'alarme...), peuvent être à l'origine de **départs de feu**, y compris dans les équipements de traitement des déchets du Grand Reims : **usines d'incinération, centres de tri, bennes de déchetterie...**



Quelles formes prennent-elles ?

Elles se présentent sous de multiples formes : **piles boutons, piles cylindriques, batteries de téléphone**, etc.



- Ne les jetez **jamais** dans les ordures ménagères.
- Ne les déposez pas en vrac dans les bennes de déchetterie
- Ne les stockez pas chez vous trop longtemps.
- N'essayez pas de les retirer de l'appareil si le réceptacle est verrouillé ou endommagé



Le bon geste :

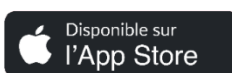
Déposez-les **dans les points de collecte Corepile situés dans les points de vente et toutes les déchetteries du Grand Reims.**

Pour trouver le point le plus proche de chez vous, téléchargez l'application Grand Reims – Mes déchets ou consultez le site www.grandreims.fr dans la rubrique « Le tri des piles ».

Il y en a **plus de 100 sur le territoire du Grand Reims !**



Grand Reims - Mes déchets



En triant vos piles, vous préservez l'environnement, les équipements du Grand Reims, mais surtout, vous vous protégez et vous permettez de sécuriser le travail des personnes en charge de la collecte et du traitement des déchets sur notre territoire.

Les appareils, dont la pile ou la batterie usagée ne peut pas être extraite, sont à déposer dans les collecteurs d'appareils électriques et électroniques présents dans les points de vente et les déchetteries.